

La culture du tabac

Voilà une rubrique à qui, depuis quelques mois, on a redonné sa place dans la presse. Le Service d'Exploitation Industrielle des Tabacs, à l'exception de ce qui est resté de l'industrie traditionnelle de fabrication d'articles de consommation, a négligé la culture indigène en faveur de nombreux achats à l'étranger. Ces achats n'ont pas la goût à l'homme recherché par la masse des vrais fumeurs. Ils ont cependant un avantage, c'est de procurer des ressources à la Caisse Autonome, qui a brillamment et d'inviter, de ce fait, l'amateur à redécouvrir l'augmentation de vente... et de reculer.

Aujourd'hui, que ces produits exotiques font défaut, les experts d'achat sont moins désemparés, ils représentent de la S.E.I.T.A. ont les mains moines liées. On envisage plus à la destruction, sans la moindre indemnité pour le planteur, des tentatives qui, au lieu de faire prospérer la culture du tabac, ont toujours été achetées par les fabricants belges.

Aujourd'hui, la S.E.I.T.A. non seulement a tiré parti de toute la marchandise récoltée, mais elle a décidé d'intervenir dans la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

« En 1925, une consommation annuelle de 65 millions de kilos, la France n'en produit que 25 millions. Il reproche à la Commission Serment, qui s'est précédemment réunie, de ne pas avoir concédé à la possibilité d'importer des tabacs étrangers à l'exclusion d'une partie de la production nationale. »

Pour le pays social, parce que le tabac est une culture qui emploie beaucoup de main-d'œuvre, il est intéressant de développer la culture du tabac. Ne peut-on regretter à cette occasion que le rapport de M. Cazeaux n'ait pas été plus tôt en considération ?

M. Cazeaux était l'entrepreneur de tabac au magasin de la rue des Capucins, à Lille. Au cours d'une réunion de la Commission tripartite qui eut lieu en mai 1925, M. Cazeaux, rapporteur, disait :

La préparation des plants de terre Au jardin

Pour réussir vos semis, choisissez de bonnes graines

Nombreux sont les amateurs qui, pour réussir leurs semis, choisissent de bonnes graines. Mais, pour être sûr de leur choix, il faut se renseigner sur la qualité de ces dernières. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous adresser à un spécialiste de la culture des légumes, qui vous fournira des graines sélectionnées et de première qualité.

Cette année, la livraison des plants est terminée, les acheteurs de plants doivent posséder un bon de la Mairie du lieu où se trouve leur terrain. Ce bon leur servira de preuve en cas de litige. Il est donc important de bien vérifier les conditions de vente et de s'assurer que les plants sont bien adaptés à votre terrain et à votre climat.

Pas de seigle aux pondeuses

Le seigle n'est pas employé à cause de la présence trop fréquente de l'argot, sorte de champignon végétal qui provoque l'empoisonnement des volailles et souvent entretient la mort.

Quoique semblable au blé par sa composition chimique, le seigle est beaucoup plus riche en protéines et en matières azotées. Il est donc très nutritif pour les volailles, mais il est également très riche en fibres, ce qui peut provoquer des troubles digestifs.

Il faut soigner l'alimentation au moment du sevrage afin d'éviter les maladies intestinales qui guettent les lapereaux à cette époque.

La total des matières digestives du seigle est le suivant : 75 % protéine, 0,48 % graisse + 64 % de matières hydrocarbonées. Il contient : 2,1 % de cendres et 1,5 % de fibre.

L'ORGANISATION DE LA CORPORATION AGRICOLE DANS LE NORD

Un Conseil de sept membres a été constitué le 15 janvier 1942 en vue de l'organisation de la Corporation Agricole du Nord. Ce conseil est présidé par M. Victor Despres, président de la Société des Agriculteurs du Nord.

Le conseil est composé de MM. Octave Hélozet, président de la Fédération Agricole du Nord ; Victor Despres, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Maurice Desvare, président de la Société des Agriculteurs du Nord ; Emile Boquet, président du Syndicat Agricole de la Chapelle d'Armentières ; et M. Bouriez, président du Syndicat Agricole de Cambes.

Le conseil a pour mission de veiller à l'application de la loi sur la Corporation Agricole et de représenter les intérêts des agriculteurs du Nord.

Le conseil a tenu sa première séance le 15 janvier 1942, sous la présidence de M. Victor Despres.

Le conseil a décidé de se réunir régulièrement et de travailler à l'amélioration de la situation des agriculteurs du Nord.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Le conseil a enfin décidé de publier un bulletin trimestriel pour informer les agriculteurs de la situation et des décisions du conseil.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Le conseil a enfin décidé de publier un bulletin trimestriel pour informer les agriculteurs de la situation et des décisions du conseil.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Le conseil a enfin décidé de publier un bulletin trimestriel pour informer les agriculteurs de la situation et des décisions du conseil.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Le conseil a enfin décidé de publier un bulletin trimestriel pour informer les agriculteurs de la situation et des décisions du conseil.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Le conseil a enfin décidé de publier un bulletin trimestriel pour informer les agriculteurs de la situation et des décisions du conseil.

Le conseil a également décidé de créer des comités locaux dans chaque département du Nord.

Fédération des Sociétés et Groupements d'Aviculture du Nord et du Pas-de-Calais

Pour être inscrit à la Fédération des Sociétés et Groupements d'Aviculture du Nord et du Pas-de-Calais, il faut remplir certaines conditions.

Chaque membre doit avoir payé la cotisation de l'année en cours. Les cotisations sont de 10 francs pour les membres ordinaires et de 20 francs pour les membres honoraires.

La Fédération a pour but de défendre les intérêts généraux de l'aviiculture dans le Nord et le Pas-de-Calais. Elle organise des concours, des expositions et des conférences.

M. PROCUREUR est nommé Président de la Caisse régionale du Crédit agricole mutuel de Lille

Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille a élu M. Procureur président de la Caisse.

M. Procureur a été élu à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

M. Procureur a accepté la présidence de la Caisse et se propose de travailler à son développement.

M. Procureur a également été élu vice-président de la Caisse.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.

M. Procureur a été élu président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Lille.